

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**L'an deux mil VINGT QUATRE****Le 8 février 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 1^{er} février 2024

Présents : M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc (arrivé à 19h10), Mme GARDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. PLASSARD Jean-Michel, Mme BORY Annie, M. GODINOT Alain, Mme DUJELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, M. ISNARD Michel, Mme LEBLANC Florence (arrivé à 19h15), M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine (arrivé à 19h05), M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :

34

Nombre de votants :

39

Excusés : M. GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles remplacé par M. PLASSARD Jean-Michel, M. LOMBARD Jean Marc remplacé par Mme BORY Annie, M. LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves remplacé par M. ISNARD Michel, M. PALLUET Dominique.

Pouvoirs : M. GROSDENIS Henri à M. DUBUIS Pascal, M. VALENTIN Alain à M. DESCAVE Guillaume, M. LAMARQUE Michel à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René, M. PALLUET Dominique à Mme DUJELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M. VIODRIN Jérôme, (Mars).

N°2024/N°013**OBJET : ENVELOPPE MANIFESTATIONS CULTURELLES
D' INTERET COMMUNAUTAIRE 2024**

M. le Président rappelle aux conseillers communautaires que chaque année jusqu'en 2020 un budget de 24 000 € était voté pour soutenir les manifestations d'intérêt communautaire.

Afin de considérer les difficultés rencontrées par les acteurs culturels et les organisateurs de manifestations suite à la crise sanitaire, et afin de les soutenir davantage dans cette période difficile, il avait été acté de revoir à la hausse la subvention apportée par la Communauté de Communes. Depuis 2021, l'enveloppe allouée aux manifestations a ainsi été portée exceptionnellement à 40 000 €. Lors du Conseil communautaire de décembre 2022 le règlement d'attribution a été revu et un dispositif spécifique a été validé pour organiser une programmation dans les communes en 2023. Enfin en 2023, l'enveloppe finalement allouée a été finalement de 50 000 € avec des arbitrages nécessaires. Ainsi en 2024 il est proposé au conseil d'augmenter à nouveau cette enveloppe au budget primitif.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à 38 voix « pour » et 1 abstention le Conseil Communautaire :

- Porte le budget consacré aux manifestations culturelles à 60 000€ pour l'année 2024 en ajoutant 15 000€ pour la programmation dans les communes, l'enveloppe sera affectée sur la base des conditions d'octroi spécifiées dans les 2 règlements validés par le conseil communautaire, soit un budget total de 75 000 €
- Dit que les dépenses seront prévues au budget principal en section de fonctionnement

Le secrétaire de séance
Représentant de la commune de Mars
M Jérôme VIODRIN

Le Président de la Communauté
De Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240208-2024-013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2024

